

AUTORISATIONS / RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2020-2021



Acigné Basket Club

Uniquement cette page est à remplir, signer, scanner ou photographier, et à télécharger sur votre profil Acigné Basket Club

Le règlement intérieur, ci après, doit être lu et approuvé. Merci d'en prendre connaissance (page 2)

Merci de remplir les autorisations en fonction que vous êtes vous même le licencié ou que vous êtes le représentant légal d'un joueur mineur.

Une question ? un doute ? envoyez nous un mail à inscriptions@acignebasketclub.fr

Veillez rayer les mentions inutiles (choix séparés par /)

Ne remplir la délégation pour le pédibus que si vous êtes concernés

JE SUIS LE LICENCIÉ

Je soussigné(e) Madame / Monsieur avoir bien pris connaissance du règlement intérieur.

J'accepte / je refuse que des photos et vidéos de moi soient utilisées sur le site web du club

DATE et SIGNATURE du PARTICIPANT

Le

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

JE SUIS LE REPRÉSENTANT LÉGAL D'UN LICENCIÉ MINEUR

Je soussigné(e), Madame / Monsieur autorise mon enfant à participer aux activités prévues dans le cadre de l'association et décharge ACIGNÉ BASKET CLUB de toute responsabilité pour tout incident ou accident du fait du mineur lui-même, et autorise son président ou son représentant (entraîneur, manager, accompagnateur) à faire pratiquer toute intervention médicale d'urgence.

Je reconnais avoir bien pris connaissance du règlement intérieur

J'accepte / je refuse que des photos et vidéos de mon enfant soient utilisées sur le site web du club

J'autorise / n'autorise pas Acigné Basket Club à venir chercher mon enfant à la sortie de l'école du Chevré / Jeanne d'Arc , le mardi / vendredi soir, à partir de 16h00, pour se rendre à son entraînement de Basket

DATE et SIGNATURE du PARTICIPANT

Le

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :



Le règlement intérieur est un ensemble de droits et devoirs primordiaux, pour une meilleure cohésion dans la vie du club.

Chaque joueur désireux de renouveler ou de prendre une licence à l'ABC doit en prendre connaissance et le signer au moment de la remise de son inscription.

PRÉSENCE DES JOUEURS

Suivant le projet du club, chaque équipe bénéficie d'un ou plusieurs entraînements.

Pour toute absence, l'entraîneur doit impérativement être prévenu. Dans ce cas, prévenez-nous par mail ou via facebook, nous transmettrons. La présence du joueur est obligatoire à tous les matchs, y compris ceux à l'extérieur.

HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS

Les horaires d'entraînement définis en début d'année sportive peuvent être modifiés en fonction des disponibilités des différents entraîneurs et des disponibilités des installations sportives.

Les horaires des rencontres sont consultables aux salles, sur le panneau d'affichage et sur le site internet du club.

PRÉSENCE ET OBLIGATIONS DES ENTRAÎNEURS

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s) dans les salles de sport. Les entraîneurs s'engagent à respecter les horaires des entraînements et à prévenir les joueurs en cas d'absence.

RESPECT DES AUTRES

A l'entraînement comme en match ou en tournoi chaque joueur s'engage à respecter ses coéquipiers, son entraîneur, son coach, ses adversaires, les dirigeants, les officiels et leurs décisions, les installations.

Tout manquement à ces règles sera sanctionnable.

Les parents des joueurs et joueuses s'engagent à encourager les équipes du club dans un esprit sportif et de fair-play. Les encouragements sont là pour aider les joueurs sur le terrain.

Les amendes infligées à un joueur ou un entraîneur par la FFBB, la ligue de Bretagne ou le Comité d'Ille et Vilaine devront être réglées par la personne concernée si elles sont supérieures à 3 fautes techniques (environ 50 € pour le comité 35).

ARBITRAGE ET TABLE DE MARQUE

La participation aux tenues de tables de marque et/ou à l'arbitrage est obligatoire, celle-ci faisant partie de l'apprentissage des règles de jeu. Les parents pourront être sollicités pour tenir la table de marque.

Le planning d'arbitrage et de tenue de table est affiché le mardi précédent le week-end concerné. En cas d'empêchement, le joueur ou le parent désigné est chargé lui-même de se faire remplacer et de prévenir le club.

Les seniors doivent assurer une permanence de responsable de salle pendant la saison sportive.

MATCHS A L'EXTÉRIEUR

Les parents sont sollicités pour transporter les enfants lors des matchs à l'extérieur. Un planning doit être établi par le coach. Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent et s'engagent à respecter le code de la route (ceintures de sécurité, nombre de passagers, limitation de vitesse, etc).

RESPONSABILITÉ DU CLUB EN CAS DE VOL

L'ABC dégage toute responsabilité à l'intérieur des locaux en cas de vol d'effets personnels. Il est conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires mais d'apporter son sac dans la salle de sport elle-même.

L'Association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration.

INFORMATIONS DIVERSES :

CNIL :

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'établissement de votre licence auprès de la FFBB. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD) d'avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Président ou au secrétariat du Club.

DROIT A L'IMAGE :

L'association est susceptible de mettre à jour son site ou de créer des outils de communication avec des photos ou des vidéos du participant dans l'exercice de la pratique du basket au sein du club. Si vous ne souhaitez pas que des photographies ou des vidéos de vous ou de vos enfants soient utilisées sur le site de l'association, mentionnez le dans le formulaire page 1

RAMASSAGE SCOLAIRE :

Un pédibus est organisé le mardi sur les créneaux U9 pour récupérer les enfants à la sortie des écoles. Pour en bénéficier, merci de remplir la délégation adéquate

Depuis plusieurs années, l'entraîneur du créneau du mardi soir / vendredi soir (16h30 - 18h00), organise un pédibus pour convoyer les enfants de l'école privée Jeanne D'Arc, et de l'école publique du Chevré, vers le complexe sportif du Chevré.

Soucieux de cadrer au mieux ce service, nous souhaitons souligner les points suivants:

- Le Club n'est pas légalement tenu d'organiser un tel ramassage. C'est un service que nous voulons rendre aux parents pour faciliter au mieux la pratique du basket de votre enfant.
- L'Entraîneur peut avoir un imprévu. Nous ferons tout ce qui est en notre mesure pour vous en informer mais il est important d'avoir convenu avec votre enfant de ce qu'il doit faire en cas d'absence de l'entraîneur.
- En cas d'absence prévue de l'entraîneur, nous tenterons toujours de le remplacer, afin de permettre à votre enfant de pratiquer son sport favori. Il est donc possible sur certaines dates qu'un autre entraîneur du club organise le pédibus.

Encore une fois, nous tenterons toujours de communiquer au plus tôt sur les changements de programmes liés à ces créneaux.

A ce sujet, nous vous invitons d'ailleurs également à consulter régulièrement le site web : <https://www.acignebasketclub.fr> ou à nous suivre sur les réseaux sociaux (facebook, twitter, Instagram).

Enfin nous vous demanderons de bien vouloir remplir l'autorisation parentale, page 1 ,pour nous autoriser à convoyer votre enfant.



Un club sportif, c'est avant tout une association composée de bénévoles, qui mettent tout en oeuvre pour que votre enfant pratique le Basket dans les meilleures conditions.

Plus nous sommes nombreux à contribuer, et plus la charge de travail se répartit.

Nous sommes donc très intéressés par votre participation, quelle qu'elle soit, d'un investissement au sein du bureau jusqu'au coup de main ponctuel pour tenir la buvette, un samedi de match.

N'hésitez pas à vous manifester, basketteur ou pas, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés, en nous envoyant notamment un mail à inscriptions@acignebasketclub.fr

Voici les domaines susceptibles de nous aider

(*) Cet investissement est déjà demandé à tout licencié, mais, parents, vous êtes les bienvenus !

Les jours de match ou les tournois :

- ☐ Tenir la buvette ☐ Accueillir les équipes ☐ Aider à la marque * ☐ Arbitrage *

La vie des équipes :

- ☐ Parent référent ☐ Entraîner les petits ☐ Coacher une équipe

La vie du Club :

- ☐ Pôle Administratif ☐ Pôle Technique ☐ Pôle Communication ☐ Pôle Intendance

Mécénat / Partenariat :

- ☐ Soutien en nature ☐ Achat de matériel ☐ Soutien financier

Un grand merci pour votre aide

COTISATIONS

CATÉGORIES	TARIF	ASSURANCE	MODE DE JEU
U7 2014 / 2015	100 €	Assurance à compléter sur le formulaire e-licence FFBB : choisir l'option A <i>(obligatoire, déjà incluse dans la cotisation)</i>	choisir COMPETITION sur le formulaire e-licence FFBB
U9 2012 / 2013	115 €		
U11 2010 / 2011	115 €		
U13 2008 / 2009	125 €		
U15 2006 / 2007	125 €		
U17M 2004 / 2005	130 €		
U18F 2003 à 2005	130 €		
U20 2001 à 2003	140 €	Assurance à compléter sur le formulaire e-licence FFBB : Choix de l'option A : assurance déjà incluse dans la cotisation Choix de l'option B : faire un chèque à part du montant de l'option choisie	choisir LOISIRS sur le formulaire e-licence FFBB
Seniors 2000 et Avant	140 €		
Détente mixte Réservé U18 et plus	110 €		

TARIF FAMILLE :

Si vous êtes plusieurs adhérents au sein d'un même foyer, **vous bénéficiez d'une réduction de 10€ par licencié**. Merci en revanche de regrouper tous les règlements pour nous puissions nous y retrouver

FACTURE :

Si vous avez besoin, d'une facture justifiant le paiement, demandez le nous par mail à

inscriptions@acignebasketclub.fr

MERCI DE DÉPOSER LE RÈGLEMENT DE LA COTISATION, A L'ORDRE DE ACIGNE BASKET CLUB, EN AYANT NOTÉ LE NOM ET PRÉNOM DU LICENCIÉ CONCERNÉ:

- Chez Patrick Will – 15 Rue du Stade -, 35690 ACIGNÉ,
- À l'entraînement ou le jour du Forum des Associations ou aux permanences organisées

Les chèques seront déposés au plus tôt fin septembre, puis dans un délai de 2 semaines après réception. paiement par chèques vacances et coupons sports acceptés, possibilité de régler en plusieurs fois.